



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 259-2022  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive : ☒  
N° d'affaire : 2022.RRGR.399

Déposée le : 01.12.2022

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Rashiti (Gerolfingen, UDC) (porte-parole)  
Graber (La Neuveville, UDC)  
Müller (Orvin, UDC)  
Schneider (Biel/Bienne, UDC)  
Kullmann (Thun, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : 527/2023 du 10 mai 2023  
Direction : Chancellerie d'État  
Classification : Non classifié  
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

## Le 23 août, journée du souvenir des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de déclarer le 23 août journée du souvenir des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires sous le terme de « Jour du Ruban noir »
2. d'utiliser tous les moyens de communication numériques à disposition du canton afin de promouvoir le 23 août comme journée du souvenir des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires
3. de sensibiliser les futures générations à l'idéologie, à l'histoire et à l'héritage des régimes totalitaires et autoritaires durant le XX<sup>e</sup> siècle et le XXI<sup>e</sup> siècle

Développement :

Le concept d'État totalitaire a été forgé par le théoricien du fascisme italien, Giovanni Gentile, qui écrivait les textes de Mussolini ayant un contenu théorique. L'État totalitaire doit prendre le contrôle de la société tout entière et de tous ses secteurs, jusqu'à faire disparaître celle-ci, englobée dans l'État, devenu « total ».

Le gouvernement a donc toute légitimité pour décider de tout ce qui concerne les relations sociales, c'est-à-dire en pratique contrôler la vie des individus, ne leur laissant aucune liberté individuelle et surtout aucune liberté d'expression, ni par conséquent de pensée.

Les régimes totalitaires apparaissent pourvu d'un « parti unique », qui contrôle l'État, qui lui-même contrôlerait la société et plus généralement tous les individus. D'un point de vue totalitaire, cette vision est erronée : il n'existe qu'un parti parce qu'il n'existe qu'un tout, un seul pays. Vouloir un autre parti c'est déjà de la trahison ou de la maladie mentale (schizophrénie : se croire plusieurs alors qu'on est un). Le totalitarisme tel qu'il est ainsi décrit par Hannah Arendt n'est pas tant un régime politique qu'une dynamique autodestructrice reposant sur une dissolution des structures sociales et une terreur permanente. Edgar H. Schein montre comment le totalitarisme moderne utilise les techniques de *brainwashing* [lavage de cerveau]. Ce phénomène a été analysé par Gustave Le Bon, dans *Psychologie des foules* et par C.G. Jung dans l'analyse de la conception de la psychologie collective. Les totalitarismes présentent toujours une dimension collectiviste et une prééminence du « nous » sur le « je ». Plus généralement, le film *comme Icare* montre aussi le degré d'assujettissement des individus à l'autorité ou au pouvoir, qu'il soit totalitaire ou démocratique, au travers de la célèbre expérience de Stanley Milgram, dans le mécanisme de la dilution des responsabilités, lors de prises de décisions et d'exécutions et dans les processus, la façon dont les ordres sont appliqués avec à chaque fois une radicalisation de ces ordres de plus en plus brutaux.

L'individu est nié dans son identité et dans sa dignité et doit laisser place au sentiment d'appartenance à une masse informe, sans valeur aux yeux du pouvoir, ni même à ses propres yeux. La dévotion au chef et à la nation devient le seul moyen d'exister qui déborde au-delà de la forme individuelle pour un résultat allant du fanatisme psychotique à la neurasthénie.

Les sociétés totalitaires se distinguent par la promesse d'un « paradis sur terre », la « pureté religieuse » ou la « pureté de la race », ou la « pureté sociale » par exemple, et fédèrent la masse contre un « ennemi objectif ». À un moment donné, ces totalitarismes s'allient, montrant leur opposition commune aux notions de liberté, de démocratie parlementaire et de propriété privée, comme ce fut le cas pour le pacte germano-soviétique établi le 23 août 1939. Celui-ci est autant extérieur qu'intérieur et sera susceptible de changer. Les sociétés totalitaires créent un mouvement perpétuel et paranoïaque de surveillance, de délation et de retournement. Les polices et les unités spéciales se multiplient et se concurrencent dans la plus grande confusion. Des purges régulières ordonnées par le chef de l'État, seul point fixe, donnent le tempo d'une société qui élimine par million sa propre population, se nourrissant en quelque sorte de sa propre chair. Ce programme est appliqué jusqu'à l'absurde, les trains de déportées et déportés vers les camps de l'Allemagne nazie restèrent toujours prioritaires sur les trains de ravitaillement du front, alors même que l'armée allemande perdait la guerre.

Le terme est souvent utilisé à tort pour désigner des régimes autoritaires de droite ou de gauche, ce qui est en toute rigueur impropre. Par exemple, on considère généralement que l'URSS déstalinisée ou les dictatures militaires d'Amérique du Sud n'étaient pas totalitaires, car bien que généralement impitoyables, en pratique, elles ne cherchaient pas à contrôler toutes les facettes de l'activité humaine et n'entretenaient pas cette dynamique de pouvoir autodestructrice. Elles pouvaient s'accommoder d'une dissidence intellectuelle tant que leur pouvoir restait solide. Le régime totalitaire se caractérise par des moyens de terreur violents ou sophistiqués, un système de contrôle de la pensée et de flicage des citoyennes et citoyens, une société civile interdite et l'isolement de chaque individu.

Le choix du 23 août comme journée du souvenir et le nom de « jour du Ruban noir » remontent à des manifestations tenues dans les pays occidentaux dans les années 1980 pour attirer l'attention sur les crimes et les violations des droits de l'homme commis par l'Union soviétique et protester contre le pacte germano-soviétique. Plusieurs pays sur les continents européen et nord-américain déclarent le 23 août journée des victimes des régimes totalitaires et autoritaires.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons nous rappeler les horreurs et comprendre ce qu'est un État totalitaire ou autoritaire. Nous avons l'opportunité de tirer les leçons du XX<sup>e</sup> siècle et de protéger une

société libre, basée sur la liberté individuelle, la libre entreprise, la liberté économique, l'État de droit libéral, la démocratie et les principes fondamentaux de la Déclaration universelle de 1948.

Cette journée a pour objectif l'attachement à ces valeurs.

## Réponse du Conseil-exécutif

*La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève de l'activité de communication du Conseil-exécutif (art. 90, al. 1, lit. h ConstC ; art. 16, al. 1 LIn ; cf. également art. 9, al. 1, lit. d DTDD). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.*

Chaque gouvernement, chaque parlement, chaque entreprise, mais aussi chaque particulier a la possibilité de déclarer une journée du souvenir. Néanmoins, il est rare que de telles journées parviennent à sensibiliser un large public. Jusqu'ici, seule l'ONU y est parvenue, à l'aide de ses journées internationales, parmi lesquelles figure notamment la Journée internationale de l'ONU, le 24 octobre, lors de laquelle l'organisation se célèbre elle-même depuis 1948. Plus de 100 autres journées sont consacrées notamment aux océans, aux victimes de l'esclavage ou à celles de la Seconde Guerre mondiale. En déclarant des journées internationales, les Nations Unies souhaitent attirer l'attention du public sur des questions particulièrement pressantes de notre époque.

La Journée du souvenir des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires (« Jour du Ruban noir »), déclarée par plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord, est tout à fait digne d'être commémorée, mais ne figure pas sur la liste des journées internationales de l'ONU. Par conséquent, le grand public n'a guère conscience de cette journée. Une déclaration du Conseil-exécutif au sujet du « Jour du Ruban noir » ne changerait pas grand-chose à cette situation, même si le canton de Berne utilisait à cette fin les moyens de communication à sa disposition.

Si le canton de Berne ne connaît pas de journées de commémoration, il connaît des jours fériés officiels. En application de l'article 47 de la Constitution cantonale, la loi sur le repos pendant les jours fériés officiels (LRep) vise à protéger le repos pendant les jours fériés officiels afin de permettre à toutes les personnes de se détendre et d'exercer en commun des activités religieuses, sociales, culturelles et sportives. Les jours fériés officiels sont les dimanches, les jours de grande fête, à savoir Vendredi saint, Pâques, l'Ascension, Pentecôte, le Jeûne fédéral et Noël ainsi que les autres jours fériés, à savoir Nouvel An, le 2 janvier, le lundi de Pâques, le lundi de Pentecôte, la Fête nationale et le 26 décembre.

Le canton de Berne ne connaît donc pas de tradition de journées du souvenir, et le Conseil-exécutif ne s'associe pas non plus aux journées de commémoration internationales. Pour terrible et digne de mémoire que soit le totalitarisme, le gouvernement ne souhaite pas non plus introduire une telle tradition, sans compter qu'une déclaration du Conseil-exécutif n'a aucun effet contraignant sur le plan juridique et n'apporterait pas de valeur ajoutée.

Il est en revanche essentiel de souligner la responsabilité et le rôle particulier des écoles et des hautes écoles en matière de sensibilisation et d'information sur les dangers du totalitarisme et de structures, de processus et d'événements niant la dignité humaine. Les générations à venir doivent être informées de la genèse, des mécanismes et de l'héritage des régimes totalitaires et autoritaires du XX<sup>e</sup> et du XXI<sup>e</sup> siècles pour que la société ait une chance de tirer les leçons de l'histoire. Ces thématiques et les objectifs qui s'y rapportent font partie intégrante des plans d'étude et des programmes de recherche des écoles et des hautes écoles du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif propose dès lors de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil